



## COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 15 novembre 2013

L'an deux mil treize, le vendredi quinze novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	ABS	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	ABS	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUS	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	ABS	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	ABS	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

### Approbation du compte-rendu de la réunion ordinaire du 18 octobre 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Point n° 1 : CLECT – Vote

Mme F.MARANDET, déléguée CLECT, rappelle qu'il convient d'approuver ou de réfuter le rapport d'évaluation des charges transférées au titre des compétences école et voirie, établi par la CLECT et laissé à disposition des élus, lors du dernier conseil, pour étude. Le rapport précise le montant de l'attribution de compensation définitive de chaque commune. Le rapport est approuvé après mise au vote comme suit : Votant 11 - Procuration 1 - Pour 12 - Contre 0

Par ailleurs il convient aussi d'approuver ou de refuser les PV de mise à disposition des biens relatifs à la voirie et à l'école. Les procès verbaux seront approuvés comme suit : Votant 11 - Procuration 1 - Pour 12 - Contre 0

### Point n° 2 Travaux en cours

**Remparts** - La tour dite « penchée » a été renforcée au pied et sera reconstruite à l'identique. Cependant, une interrogation subsiste sur le sommet de la tour. Le chef de chantier, M. Jérôme FAURE, demandera à un centre d'étude la conduite à adopter pour poursuivre la construction qui se doit d'être conforme à la tour d'origine.

**Restauration Maison d'un locataire** – Après la réfection de la toiture, les employés du service technique doivent procéder à la mise aux normes de la cuisine et de la salle de bain, prochainement, dès que la charge de travail le permettra. Pour garantir les travaux effectués, l'intervention d'artisans locaux est nécessaire ; de ce fait, des devis leur ont été demandés et signés. Pour poursuivre les travaux, la locataire devra quitter les lieux (nécessité de couper l'électricité et l'eau). Elle sera relogée dans sa famille. De ce fait, le loyer ne sera pas exigé durant les travaux

### **Point n° 3 : Parc Animalier**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, sur une idée conjointe de Gérard REVIDON et de Gérard VENUAT, il serait judicieux d'utiliser le terrain de 2 ha pour réaliser un parc d'animaux au lieu-dit « Les Thureaux », dans l'esprit du parc de Coulevre. Il pourrait y avoir 1 cerf, 4 ou 5 biches ou encore, quelques chèvres naines, en prenant soin de conserver le passage aménagé pour piéton. Pour une telle réalisation, il serait nécessaire de confectionner un enclot ainsi qu'une petite passerelle sur la rivière. L'entretien du terrain serait naturel. Les pieux de clôture seraient confectionnés par l'équipe technique qui prévoit de couper des acacias.

Le concept est séduisant et répond au besoin de rester en contact avec la nature ; le lieu serait conviviale pour tous et particulièrement attractif pour les enfants. Le projet est réalisable à peu de frais. L'assemblée délibérante valide l'idée. De ce fait, une demande officielle sera déposée auprès des autorités.

### **Point n° 4 : Restaurant CHARLES VII**

Le Service des Domaines estime le bien principal à 221 000 € et à 50 000 € les deux propriétés adjacentes. La propriétaire n'est pas vendeuse en dessous de 300 000 €.

Monsieur le Maire informe qu'il existe quelques subventions mais qui seront validées si l'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie révèle la nécessité d'existence d'un restaurant (au regard des implantations actuelles environnantes). Il faut savoir qu'un restaurant n'est pas considéré comme un commerce « vital » et donc est non prioritaire. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'une cuisine aux normes représenterait une dépense d'environ 100 000 € à laquelle il convient d'inclure une réfection de toiture, d'environ 100 000 €. Un dossier de présentation du projet sera déposé auprès des instances courant janvier 2014.

Il convient aussi de s'assurer des conditions de la personne intéressée par le projet. La commune lui offrirait la possibilité de démarrer rapidement sans avoir à débours des sommes pharamineuses. L'objectif de ce projet aurait deux visées essentielles, la sauvegarde d'un patrimoine d'exception et répondre à l'absence de restaurant gastronomique.

### **Point n° 5 : Subventions aux associations**

La Commission Communication et Associations s'est réunie et a étudié les demandes de subventions de fonctionnement et exceptionnelles faites par les associations.

M. T. AUDOUIN énumère la répartition qui est validée par l'assemblée délibérante. Un courrier sera adressé aux associations qui ont fait des demandes particulières, comme Ainay Moto Verte, la Chorale Les Triolets et l'association Pétronille.

Pour répondre à la demande du Comité des fêtes qui projette d'organiser une fête patronale les 16 et 17 août 2014, une course cycliste sera programmée le samedi 16 août, en soirée, avec l'organisateur sportif.

### **Point n° 6 : Commission des chemins**

Monsieur le Maire informe que la Commission des Chemins s'est réunie, la semaine dernière, pour repérer l'état des routes les plus abîmées pour prévoir une réfection en 2014 comme demandé par la Communauté de Communes. Les lieux-dits « Les Alouettes », « Le Bois Cabochon », « Charnoux » ainsi que les virages de « Pontcharrault » sont les endroits qui présentent le plus de dégâts. Par ailleurs, les employés du service technique interviendront directement sur les parties abîmées et

urgentes, tel qu' à coté d'Intermarché, au lieu-dit « Les Bergeries » et sur la route descente sur la route de Meaulne.

### **Point n° 8 Boues - Assainissement**

Pour répondre aux exigences de la police de l'eau, dans l'intérêt de vider les bacs, l'équipe technique a commencé à créer une fosse de 5 m x 12 m, soit 60 m<sup>3</sup>. La fosse sera drainée, bétonnée et bâchée pour assurer l'étanchéité, ceci dans le but de permettre le traitement des boues le plus rapidement possible. Cette fosse répond le plus économiquement au problème d'épandage de boues.

### **Questions diverses :**

**Abris-bus - lieu dit Champ de la Ville** L'abris bus a été restauré ; les cloisons sont en polycarbonate et un banc a été ajouté pour permettre aux collégiens d'attendre assis.

**Église** – Il a été constaté que les abords de l'église étaient très sombres, en nuit. Peut être qu'un détecteur de présence sur un mât permettrait d'améliorer la sortie de l'église. Une réflexion sera faite à ce sujet pour remédier à ce problème.

**Panneaux de signalisation** – De nombreux panneaux devront être renouvelés car ils sont décolorés. Les panneaux récemment réceptionnés, seront posés par l'équipe technique. Pour répondre aux dépenses de signalétique, il convient de déposer une demande de subvention pour bénéficier des amendes de police.

Sur demande de Monsieur le Maire, le miroir de sécurité a été remplacé par l'entreprise responsable du sinistre et est à nouveau opérationnel à l'entrée de la route de Charnoux.

**École – modification des rythmes scolaires** – Deux grèves ont eu lieu le mercredi 13/11 à l'initiative des parents d'élèves et le jeudi 14/11 à l'initiative des enseignants. Il est à noter que la modification du rythme scolaire pourrait entraîner des complications dans les modes de gardes ou encore, dans les rendez-vous chez les spécialistes. Parents et enseignants craignent une augmentation de la fatigue chez les petits.

**Remparts** – Plusieurs plaintes ont été enregistrées en mairie relatif à des visiteurs indécents qui poursuivent leur promenade sur le chemin de rondes jusqu'au sein des propriétés privées. Monsieur le Maire indique la nécessité de déposer une grille ou un portillon pour fermer le passage et mettre en sécurité. De plus, l'escalier doit être protégé et des panneaux « Interdiction de monter » seront posés.

**L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**

**Le prochain conseil municipal est fixé  
le vendredi 20 décembre 2013  
à 19h00**